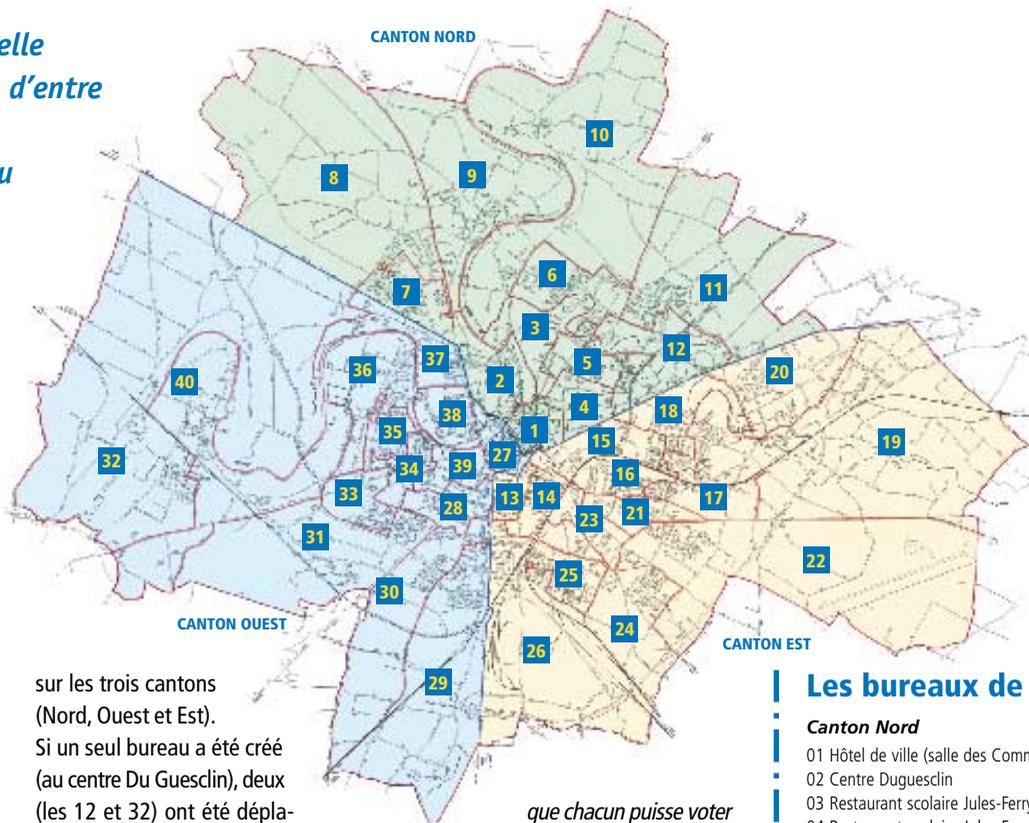


Mise à jour démographique

A réception de leur nouvelle carte électorale, certains d'entre vous pourront constater qu'ils changent de bureau de vote. Vivre à Niort fait le point.

Jusqu'à présent, on comptait moins de 600 inscrits au bureau de vote n° 31 (restaurant scolaire Emile-Zola), contre près de 1 500 au n° 11 (restaurant scolaire des Brizeaux). Un exemple des disproportions importantes qui influent notablement sur le temps passé au dépouillement des votes (la Préfecture recommande d'ailleurs d'équilibrer le nombre de votants à 1 000 par bureau). Pour prendre en compte l'évolution démographique de la ville, le service municipal des Elections a donc procédé à une refonte des listes électorales, ce qui n'avait pas été fait depuis plus de dix ans. Au final, sur les 38 000 Niortais inscrits sur les listes électorales, environ 6 800 changent de bureau de vote (l'adresse est mentionnée sur la nouvelle carte, bleu clair, distribuée dans le courant du mois).

"Attention, aucune circonscription électorale n'a été modifiée et, bien sûr, les cantons restent inchangés", tient à préciser Monique Caillaud, responsable du service. Comme auparavant, on dénombre toujours quarante bureaux de vote à Niort, répartis, mais désormais de façon différente,



sur les trois cantons (Nord, Ouest et Est). Si un seul bureau a été créé (au centre Du Guesclin), deux (les 12 et 32) ont été déplacés et les numéros des bureaux de vote ont été conservés, même si certains se trouvent délocalisés. Ce sont essentiellement les cantons Nord et Ouest, là où l'urbanisation s'est le plus développée ces dernières années, qui ont été remis à jour. "La difficulté, expliquent Gérard Laborderie et Coralie Marchand, artisans de ce casse-tête chinois, était d'arriver à ajuster le nombre d'électeurs par bureau à 1 000. Pour chaque rue que nous avons ajoutée ou supprimée d'un bureau de vote, nous devons comptabiliser le nombre d'électeurs concerné, tout en faisant en sorte

que chacun puisse voter le plus près possible de chez lui." Il a également été tenu compte des programmes d'urbanisation en cours dans certains secteurs (notamment dans le canton Nord), afin d'intégrer cette future population dans les calculs. La nouvelle carte électorale, valable jusqu'au 28 février 2006, servira en 2004 pour les élections cantonales partielles, les régionales et les européennes. ■

Isabelle Jeannerot

Rens. service des Elections, 05 49 78 75 32.

Les bureaux de vote

Canton Nord

- 01 Hôtel de ville (salle des Commissions)
- 02 Centre Duguesclin
- 03 Restaurant scolaire Jules-Ferry
- 04 Restaurant scolaire Jules-Ferry
- 05 Restaurant scolaire Pierre-de-Coubertin
- 06 MCC de Cholette
- 07 Restaurant scolaire Louis-Aragon
- 08 Restaurant scolaire Louis-Aragon
- 09 Restaurant scolaire Jacques-Prévert
- 10 Ecole de la Mirandelle
- 11 Restaurant scolaire des Brizeaux
- 12 Groupe scolaire des Brizeaux

Canton Est

- 13 Ecole primaire Michelet
- 14 Ecole maternelle Paul-Bert
- 15 Collège Fontanes
- 16 Groupe scolaire Jean-Jaurès
- 17 Groupe scolaire Jean-Jaurès
- 18 Restaurant scolaire Edmond-Proust
- 19 MCSP de Souché
- 20 Ecole maternelle Jean-Mermoz
- 21 Restaurant scolaire Ferdinand-Buisson
- 22 Restaurant scolaire Ferdinand-Buisson
- 23 Restaurant scolaire Ferdinand-Buisson
- 24 Restaurant scolaire George-Sand
- 25 Restaurant scolaire George-Sand
- 26 MCSP de Saint-Florent

Canton Ouest

- 27 Hôtel de ville (ancienne salle de justice de paix)
- 28 Ecole maternelle Louis-Pasteur
- 29 Restaurant scolaire Louis-Pasteur
- 30 Restaurant scolaire Louis-Pasteur
- 31 Restaurant scolaire Emile-Zola
- 32 Groupe scolaire Agrippa-d'Aubigné
- 33 Restaurant Langevin-Wallon primaire
- 34 Ecole maternelle Langevin-Wallon
- 35 Ecole maternelle Ernest-Pérochon
- 36 Restaurant scolaire Ernest-Pérochon
- 37 Ecole maternelle Jean-Macé
- 38 Ecole primaire Jean-Macé
- 39 Ecole maternelle Michelet
- 40 Groupe scolaire Agrippa-d'Aubigné

Notez-le

Attention : lorsque la semaine comporte un jour férié - c'est le cas le 21 avril, lundi de Pâques - les collectes sélectives (conteneurs à couvercle jaune, à couvercle vert et conteneurs à déchets verts) sont supprimées et

reportées la semaine suivante. Par contre, les collectes des ordures ménagères (bacs à couvercle orange ou bordeaux) sont rattrapées le lendemain. La même règle sera appliquée en mai, les semaines com-

portant un jour férié. / Après la carte d'identité ou le passeport, les MCSP peuvent, depuis début mars, vous délivrer la demande d'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs ou les certificats de vie

commune. Elles vous accueillent du lundi au vendredi de 8 h à 13 h à Saint-Florent, Sainte-Pezenne et Souché, et de 13 h à 18 h au Brizeaux, à Saint-Liguaire, au Clou-Bouchet et à la Tour-Chabot. ■